

# Sélection d'article sur la politique suisse

processus

**Ostral 2. Lutter efficacement contre les pénuries d'électricité grâce à  
des mécanismes de marché (Mo. 22.3260)**

# Imprimer

## Éditeur

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Contributions de

Zumofen, Guillaume

## Citations préféré

Zumofen, Guillaume 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Ostral 2. Lutter efficacement contre les pénuries d'électricité grâce à des mécanismes de marché (Mo. 22.3260), 2022 - 2025*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), téléchargé le 15.06.2025.

# Sommaire

<b>Chronique générale</b>	1
<b>Infrastructure et environnement</b>	1
Energie	1
Réseau et distribution	1

## Abréviations

**UREK-SR** Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates  
**StromVG** Stromversorgungsgesetz

---

**CEATE-CE** Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats

**LApEI** Loi sur l'approvisionnement en électricité

# Chronique générale

## Infrastructure et environnement

### Energie

#### Réseau et distribution

**MOTION**  
DATE: 16.06.2022  
GUILLAUME ZUMOFEN

Selon Barbara Schaffner (pvl, ZH), le risque imminent d'une pénurie d'électricité plane sur la Suisse. Un black-out électrique coûterait jusqu'à CHF 3 milliards par jour. Il est donc impératif de prendre toutes les mesures pour souffler au loin cette menace. Dans cette optique, la députée zurichoise a déposé une motion pour exploiter la flexibilité du côté de la consommation électrique. Pour être précis, elle recommande la **création d'un marché de la flexibilité** où les consommateurs pourraient individuellement décider de réduire leur consommation, ou même de se déconnecter temporairement du réseau, contre rémunération. Une meilleure utilisation de la flexibilité **individuelle de consommation** renforcerait la résilience et l'indépendance énergétique de la Suisse. Afin d'étayer son argumentation, la députée vert'libérale a notamment critiqué la stratégie du Conseil fédéral de miser sur des centrales à gaz de réserve.

Si le Conseil fédéral a salué la volonté stratégique d'exploiter les multiples facettes de la flexibilité de la consommation électrique, il a néanmoins préconisé le rejet de la motion. D'après le gouvernement, l'ensemble des mesures voulues par la motion sont d'ores et déjà en cours de discussion au Parlement, notamment dans le cadre des mesures liées à la Stratégie énergétique 2050, ou encore de la révision de la Loi sur l'approvisionnement électrique (LApEI).

A la chambre du peuple, la **motion** a été **adoptée** par 102 voix contre 84 et 2 abstentions. Afin d'être acceptée, la motion issue des rangs vert'libéraux (13 voix) a pu compter sur le soutien des Verts (29), du PS (38), de la majorité du groupe du Centre (19) et de quelques dissident.e.s du PLR (3).<sup>1</sup>

**MOTION**  
DATE: 11.03.2025  
GUILLAUME ZUMOFEN

La **motion** de la députée Barbara Schaffner (pvl, ZH) a été tacitement **rejetée** par le **Conseil des Etats**. Cette motion a pour objectif de **lutter contre les pénuries d'électricité** en introduisant des **mécanismes de marché** qui déclenchent une **réduction ou une déconnexion** des grands consommateurs en cas de pénurie.

Dans son rapport, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie de la chambre des cantons (CEATE-CE) a expliqué que la modification de la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) prévoit déjà une réserve d'électricité liée à une réduction de consommation d'électricité (24.033). En d'autres termes, cette réserve d'électricité anticipe une baisse de consommation et prévoit des indemnités afin de contrecarrer une pénurie d'électricité. La chambre des cantons s'est alignée sur la recommandation de sa commission.<sup>2</sup>

---

1) BO CN, 2022, p.1280

2) BO CE, 2025, p. 165; Rapport CEATE-CE du 13.2.25